

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1326

présenté par  
M. Fasquelle,  
M. Decool, Mme de la Raudière, M. Bignon,  
M. Wojciechowski et Mme Marland-Militello

-----  
**ARTICLE 22**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

«10° Dans le IV, les mots : « la cessation des pratiques discriminatoires ou » sont remplacés par les mots : « , au besoin sous astreinte, la cessation des pratiques ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Suppression de toute référence aux pratiques discriminatoires et ajout de la possibilité d'imposer des astreintes par souci de cohérence avec les dispositions nouvelles introduites par le projet de loi.